Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC Oblig Développement Durable

Part AC : code ISIN : FR0010061283
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM :

- Le FCP, de classification «Obligations et autres titres de créances libellés en euros », a pour objectif de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, **E**nvironnementaux, **S**ociaux et de **G**ouvernance **(ESG)**, socialement responsables.
- L'univers d'investissement **ISR (Investissemenent Socialement Responsable)** est déterminé en prenant en compte des critères ESG qui s'appuient sur un modèle d'analyse interne. Ce modèle est alimenté entre autres par des données provenant d'agences de notation extra financière, de la recherche interne, de la recherche des brokers et d'outils d'informations financières.
- Au sein de cet univers d'investissement ISR, le processus de gestion est basé sur une gestion discrétionnaire en fonction les critères financiers suivants :
  - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Ce FCP a adhéré au Code deTransparence AFG/FIR/Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la société de gestion.
- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créances essentiellement libellés en euros. Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, ont une notation long terme supérieure ou égale à BBB- et une notation court terme supérieure ou égale à A-3 selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition.
- Le FCP peut investir sur des obligations foncières et véhicules de titrisation.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur le risque de taux et de crédit.
- Indicateur de référence pour information : Barclays Capital Euro Aggregate 500 MM. Cet indice est composé de toutes les émissions à taux fixe, en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an, ayant un encours supérieur ou égal à 500 millions d'euros et appartenant à la catégorie de notation « Investissement ».
- Les revenus des Parts AC sont capitalisés.
- La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour au plus tard à 12 heures (heure de Paris) . Elles seront exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 12 heures (heure de Paris) sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 3. cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,5%
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,79%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

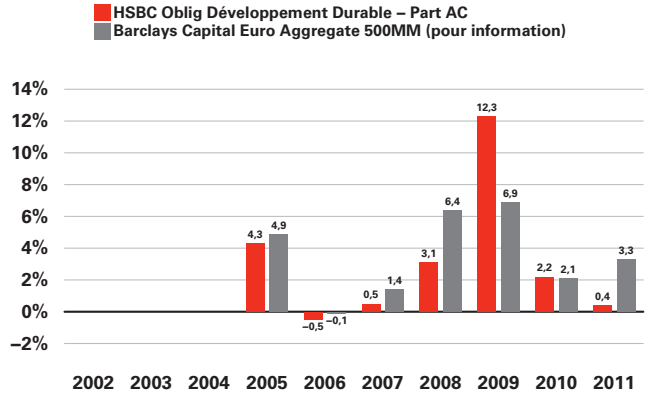

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- La Part AC a été créée le 12 mars 2004.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestiel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail :hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les Parts AC sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
  HSBC OBLIG DEVELOPPEMENT DURABLE, part AD (code ISIN: FR0011332733)
  HSBC OBLIG DEVELOPPEMENT DURABLE, part I (code ISIN: FR0010489567)
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 janvier 2013.